

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 241 Convention d'objectifs avec la SCIC le 100, établissement culturel solidaire (12e).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, autorisant Mme la Maire de Paris à signer une convention d'objectifs avec la SCIC le 100 établissement culturel solidaire ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO